AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0166
FR0004170017-FS0072

29 janvier 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SA LE NOBLE AGE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 janvier 2014, la société Groupama Centre Atlantique (2 avenue de Limoges, 79044 Niort Cedex 9) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 21 janvier 2014, le seuil de 5% des droits de vote de la société LE NOBLE AGE et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions LE NOBLE AGE hors marché.